

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2017-01-16 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 16<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2017 à 20 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:

Lina Lacharité, Rachel Laflamme, Denis Laroche, François Parenteau et Roger Tessier

Le conseiller Luc Bessette est présent à partir de 20:05 heures.

Lyne Tessier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente.

**(17-01-01) ADOPTION ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de la conseillère Rachel Laflamme et appuyé par le conseiller François Parenteau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**(17-01-02) ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le conseiller Denis Laroche et appuyé par le conseiller François Parenteau résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 5<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2016 soit accepté tel que rédigé.

**(17-01-03) ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le conseiller Denis Laroche et appuyé par la conseillère Lina Lacharité et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 20<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2016 à 20:00 heures soit accepté tel que rédigé.

**(17-01-04) ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le conseiller Roger Tessier et appuyé par le conseiller Denis Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 20<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2016 à 20:15 heures soit accepté tel que rédigé.

**(17-01-05) APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller François Parenteau et appuyé par le conseiller Roger Tessier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de janvier 2017 soient acceptés et payés.

Les dépenses incompressibles, les dépenses autorisées par le conseil et les dépenses autorisées selon la délégation à la secrétaire-trésorière totalisent la somme de 21 666.65\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

### **DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LES RÈGLEMENTS 366 & 376**

La secrétaire-trésorière dépose un rapport des dépenses autorisées selon les règlements numéros 366 & 376.

Les dépenses autorisées totalisent une somme de 5 475.70\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

### **(17-01-06) MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT que le conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

Proposé par: Rachel Laflamme

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que Monsieur François Parenteau soit nommé maire suppléant de la Municipalité de Lefebvre pour l'année 2017, conformément à l'article 116 du Code municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

*Luc Bessette arrive à 20h05*

### **(17-01-07) CONSEILLERS RESPONSABLES DES ACTIVITÉS**

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil municipal doit être responsable de certaines tâches spécifiques;

Proposé par: Lina Lacharité

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que chacun des conseillers soient désignés pour être responsable des activités suivantes pour l'année 2017 :

#### **LUC BESSETTE**

- 3<sup>e</sup> responsable service incendie de Durham Sud sur appel
- Responsable de la sécurité civile
- Représentant dans le Comité vie sociale de Lefebvre

#### RACHEL LAFLAMME

- 1<sup>ère</sup> responsable service incendie de Durham Sud sur appel
- Responsable de l'école

#### DENIS LAROCHE

- Substitut à la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François
- Délégué responsable service incendie
- Responsable de la patinoire
- Représentant dans le Comité vie sociale de Lefebvre

#### LINA LACHARITÉ

- Responsable de la bibliothèque municipale
- 6<sup>e</sup> responsable priorité d'appel système d'alarme bâtiments municipaux

#### ROGER TESSIER

- Responsable de la voirie municipale et de l'employé de voirie
- Responsable des bâtiments municipaux
- Représentant au OBV Yamaska et Cogesaf

#### FRANÇOIS PARENTEAU

- 2<sup>e</sup> responsable service incendie de Durham Sud sur appel
- Représentant à la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François
- Maire suppléant

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **(17-01-08) NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUBSTITUT/ RGMR BAS ST-FRANÇOIS**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre doit nommer un représentant et un substitut pour assister aux assemblées de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François pour l'année 2017;

Proposé par: Roger Tessier

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre nomme Monsieur François Parenteau, conseiller, comme délégué ainsi que Monsieur Denis Laroche, conseiller, comme substitut pour assister aux assemblées de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **(17-01-09) RGMR BAS ST-FRANÇOIS / ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017**

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François, lors d'une séance ordinaire tenue le 19 décembre 2016, a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 au montant de 2 132 364.43\$;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité est en accord avec la teneur de ce budget;

Proposé par: Roger Tessier

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre approuve et entérine le budget adopté par le Conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François pour l'exercice financier 2017 au montant de 2 132 364.43\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(17-01-10) APPROBATION DÉMARCHE POUR INVENTAIRE DES SITES CONTAMINÉS**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit dresser une liste des sites potentiels d'être contaminés lui appartenant;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance du document « MÉMO concernant les sites contaminés » préparé par la secrétaire-trésorière;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que le conseil approuve le document « MÉMO concernant les sites contaminés ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(17-01-11) AUTORISATION SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE POUR ENVOI COMPTES DE TAXES 2017**

CONSIDÉRANT l'article 1012 du code municipal et l'article 81 de la Loi sur la fiscalité municipale, la secrétaire-trésorière doit envoyer avant le 1er mars de chaque année un avis d'évaluation et un compte de taxes à toute personne inscrite au rôle d'évaluation;

Proposé par: François Parenteau

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU d'autoriser la secrétaire-trésorière à transmettre par la poste, pour le 30 janvier 2017 à toute personne inscrite au rôle d'évaluation une demande de paiement de taxes;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à faire l'achat de six cents timbres pour l'affranchissement des comptes de taxes et d'en faire le paiement à Postes Canada, soit cinq cent quatre-vingt-six dollars et trente-sept cents (586.37\$) incluant les taxes, pris dans le poste budgétaire (02-130-00-321).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(17-01-12) CAMION-CITERNE 2012 (2<sup>e</sup> VERSEMENT) / SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Durham Sud est responsable de la sécurité incendie sur le territoire de la municipalité de Lefebvre suite à une entente signée le 13 décembre 1990;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Durham Sud a dû faire l'achat d'un camion porteur avec citerne pour rencontrer les exigences du schéma de couverture de risques en sécurité incendie au montant de 158 980\$ plus taxes ;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre fasse le 2<sup>e</sup> versement concernant l'achat du camion-citerne 2012, soit un montant de 27 818.18\$ ;

Il est également résolu que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement du 2<sup>e</sup> versement au montant de 27 818.18\$, pris dans le poste budgétaire (03-310-06-000).

Adoptée à l'unanimité de conseillers présents

### **(17-01-13) CONTRIBUTION 2017 AU SIUCQ**

CONSIDÉRANT l'avis de contribution du SIUCQ reçu le 17 octobre 2016 au montant de 959.20\$;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU par le conseil de Lefebvre d'adhérer au SIUCQ pour l'année 2017;

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de 959.20\$ pour la contribution 2017 au SIUCQ, pris dans le poste budgétaire (02-230-00-494).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **RAPPORT DE VOIRIE POUR L'ANNÉE 2016**

#### Abat poussière :

Une quantité de 32 922 litres de chlorure de calcium liquide 35% a été épandue sur les chemins de gravier.

#### Lignage de rue :

Du lignage de rue a été fait sur la route O'Brien (24943 mètres linéaires).

#### Nettoyage de fossés :

- Fossé sur la route O'Brien environ 2500 mètres
- Fossé sur la route Ployart environ 601 mètres
- Fossé sur la route Danby environ 560 mètres
- Fossé sur le 11<sup>e</sup> rang Ouest environ 62 mètres
- Fossé sur le 11<sup>e</sup> rang Est environ 320 mètres

### Rapiéçage d'asphalte mécanisé :

459.61 Tonnes métriques d'enrobé bitumineux de type EB-10c métriques ont été posées sur la chaussée comme travaux de rapiéçage d'asphalte à divers endroits dans la municipalité.

### Rechargement dans divers chemins :

- Rechargement de 142.26 tonnes métriques de pierre 0-3/4 dans la route Caya
- Rechargement de 123.54 tonnes métriques de pierre 0-3/4 dans le 12<sup>e</sup> rang Est
- Rechargement de 433.75 tonnes métriques de pierre 0-3/4 dans la route Danby
- Rechargement de 25 voyages de gravelle sassée dans le 12<sup>e</sup> rang ouest

### Réparation des accotements des chemins :

Les accotements des chemins du 7<sup>e</sup> rang, du 11<sup>e</sup> rang, de la route O'Brien et de la route Caya ont été réparés.

### Fissure sur la route O'Brien

Les fissures de chemins sur la route O'Brien entre le 10<sup>e</sup> rang et la 11<sup>e</sup> rang Ouest ont été scellées (1443 verges).

### Réparation de ponceau de chemin :

- Remplacer le ponceau sur la route O'Brien entre le 11<sup>e</sup> rang Ouest et le 12<sup>e</sup> rang.

### Réfection majeure de la route O'Brien;

Des travaux d'égouttement, de pulvérisation, de rechargement et de pavage de chemin ont été fait en partie sur la route O'Brien :

1<sup>er</sup> tronçon : Route O'Brien entre 7<sup>e</sup> Rang Ouest et le pont (2 500 mètres)

2<sup>e</sup> tronçon : Route O'Brien entre le 11<sup>e</sup> Rang Ouest et le 12<sup>e</sup> Rang (1650 mètres)

### Réparation des glissières de pont:

Aucuns travaux sur les glissières des ponts

Le nivellement, le déneigement, le fauchage en bordure des chemins et le coupage de branches ont également été effectués.

Présenté par : Bertrand Proulx, employé de voirie

Le 16 janvier 2017

### **(17-01-14) CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire effectuer l'épandage de l'abat-poussière sur ses chemins de gravier;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une soumission pour le chlorure de calcium liquide 35% de Somavrac C.C Inc. au montant de 0.3080\$ / litre;

Proposé par: Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre fasse l'achat de chlorure de calcium liquide 35% de Somavrac C.C. Inc. au coût de 0.308\$/ litre plus taxes incluant le transport et l'épandage, soit une quantité approximative de 32 000 litres;

Que l'épandage du chlorure de calcium liquide soit prévu avant la mi-juin prochaine;

Qu'une somme de 11 335. \$ soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-629).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(17-01-15) FRAIS RELATIFS À LA COUR MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT que la municipalité a adhéré à la Cour municipale commune de Drummondville;

CONSIDÉRANT qu'un procureur a été assigné aux dossiers de la municipalité en ce qui concerne la cour municipale;

CONSIDÉRANT que tout dossier transmis à la cour municipale entraîne des frais d'ouverture de dossier ainsi que des honoraires comme procureur de la municipalité devant la cour municipale;

Proposé par: François Parenteau

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre autorise les frais relatifs à la Cour municipale commune selon l'entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune et de la modification numéro 2 à ladite entente, intervenue entre la Ville de Drummondville et la Municipalité de Lefebvre;

Que la Municipalité de Lefebvre autorise les frais d'honoraires du procureur devant la Cour municipale assigné aux dossiers de la municipalité soit la firme « Monty Sylvestre, Conseillers juridiques Inc. »;

Qu'une somme de deux mille cinq cents dollars (2 500. \$) soit allouée pour ces frais, prise dans le poste budgétaire (02-120-00-412).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(17-01-16) VÉRIFICATION RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT qu'il est important de faire vérifier certains règlements municipaux ou autres documents afin de s'assurer de leur légalité;

Proposé par : Luc Bessette

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que le Conseil Municipal de Lefebvre autorise les dépenses relatives à la vérification des règlements municipaux ou autres documents importants de la municipalité par les conseillers juridiques « Monty Sylvestre, Conseillers juridiques Inc. » en 2017;

Que ces déboursés soient pris dans le poste budgétaire (02-190-00-412).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **(17-01-17) INFOTECH / CONTRAT DE SERVICE 2017**

CONSIDÉRANT que le contrat pour l'entretien et le support des logiciels municipaux ainsi que pour les améliorations et modifications législatives avec « INFOTECH » doit être renouvelé;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre renouvelle le contrat de service avec « INFOTECH » au montant 4 290. \$ plus les taxes pour l'année 2017;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à acquitter cette somme, soit 4 932.43\$, prise dans le poste budgétaire (02-130-00-414).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **(17-01-18) ALLOCATION POUR ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL**

CONSIDÉRANT l'allocation pour l'achat d'équipement de protection individuel prévue au contrat de travail 2017 de Monsieur Bertrand Proulx ;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU par le conseil d'allouer une somme de trois cent cinquante dollars (350. \$) pour l'achat d'équipement de protection individuel ;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à verser la somme de 350. \$ à Monsieur Bertrand Proulx, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-641).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **(17-01-19) ADMQ / COTISATION 2017**

CONSIDÉRANT la période de renouvellement des cotisations des membres de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec pour l'année 2017;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre verse une somme de quatre cent quarante-cinq dollars (445. \$) plus les taxes à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec comme cotisation pour l'année 2017;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à acquitter cette somme, soit 511.64\$, prise dans le poste budgétaire (02-130-00-494).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(17-01-20) BUDGET 2017 ALLOUÉ POUR LE REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DE LA TAXE PAYÉE COMME NON-RÉSIDENT**

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Politique concernant le remboursement d'une partie de la taxe payée comme non-résident* en mars 2016;

CONSIDÉRANT que le conseil désire autoriser un montant pour la dépense 2017 concernant le remboursement d'une partie de la taxe payée comme non-résident;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que le conseil autorise une somme de 1 500. \$, prise dans le poste budgétaire (02-701-92-990) afin d'appliquer la politique pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité de conseillers présents

**(17-01-21) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / CVS DE LEFEBVRE**

CONSIDÉRANT que le CVS de Lefebvre lors de son assemblée du 29 novembre dernier a convenu de demander à la municipalité une aide financière annuelle pour le fonctionnement du comité au montant de 1000. \$ ainsi que le paiement de 10 envois postaux (médiastats sans adresse);

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre verse une aide financière au montant de 1000. \$ au Comité vie sociale de Lefebvre pour l'année 2017;

Qu'un maximum de 10 envois postaux (médiastats sans adresse) soient payés par la municipalité pour la publicité des activités organisées par le CVS de Lefebvre, pris dans le poste budgétaire (02-130-00-321);

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de l'aide financière au montant de 1000. \$ au Comité vie sociale de Lefebvre, pris dans le poste budgétaire (02-701-90-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(17-01-22) PROGRAMME NAISSANCE 2017**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire reconnaître les naissances 2017 dans la municipalité;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que le Conseil renouvelle son « Programme pour les naissances 2017 » sur le territoire de la Municipalité de Lefebvre;

Que le programme se décrit comme suit :

- La Municipalité verse un montant de cent cinquante dollars (150.\$) par naissance
- La présentation d'une preuve de naissance est obligatoire (ex. : Certificat de naissance)
- La présentation d'une preuve de résidence sur le territoire de la Municipalité de Lefebvre est obligatoire (ex. : permis de conduire, facture avec adresse y figurant)

Que ce programme est effectif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017;

Il est également résolu que les dépenses relatives à ce programme soient autorisées dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **(17-01-23) PETITE CAISSE POUR LES ACTIVITÉS HEURE DU CONTE**

CONSIDÉRANT que les animatrices de l'heure du conte doivent faire des achats pour les activités de bricolage qui se déroulent un fois par mois ;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal de Lefebvre de permettre qu'une petite caisse pour l'activité de l'heure du conte soit créée au montant de 100. \$;

Que Madame Véronique Yergeau, coordonnatrice de la bibliothèque soit responsable de la petite caisse « Heure du conte » et de sa gestion ;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à renflouer la petite caisse « Heure du conte » sur présentation de factures jusqu'à un montant annuel de trois cents dollars (300. \$), pris dans le poste budgétaire (02-702-32-447).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **(17-01-24) CLASSEMENT ARCHIVES ANNÉE 2017**

CONSIDÉRANT qu'une semaine de classement dans les archives municipales est nécessaire pour l'année 2017;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre mandate Monsieur Dominic Boisvert, archiviste, pour le classement des archives municipales;

Qu'une somme de mille cent soixante dollars (1 160. \$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-130-00-459).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(17-01-25) RÉSOLUTION CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU  
PERSONNEL ÉLECTORAL**

CONSIDÉRANT que la municipalité sera en période électorale en 2017;

CONSIDÉRANT que la présidente d'élection et la secrétaire d'élection occupent d'autres fonctions pendant le processus électoral;

CONSIDÉRANT que le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux n'autorise pas le cumul de rémunérations;

CONSIDÉRANT que le conseil par résolution peut modifier la rémunération du personnel électoral;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que le conseil autorise la présidente d'élection et la secrétaire d'élection, s'il y a cumulation des fonctions donnant droit à une rémunération, d'avoir le droit de recevoir le cumul des rémunérations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(17-01-26) RÉSOLUTION D'INTÉRÊT / SUITE DES DÉMARCHES « FIBRE  
OPTIQUE »**

CONSIDÉRANT qu'une présentation a eu lieu le 14 décembre 2016 au bénéfice des membres du conseil de la MRC de Drummond, par les consultants MM. Alain et Richard Lampron, portant sur l'analyse préliminaire d'un projet collectif de déploiement de fibres optiques devant permettre à l'ensemble des résidents du territoire d'avoir accès à des services de télécommunication à haute vitesse;

CONSIDÉRANT qu'afin de poursuivre les démarches entreprises par la MRC il y aurait lieu, dans une prochaine étape, de procéder à l'ingénierie préliminaire associée à un réseau de fibre optique, à la recherche de partenaires et à l'élaboration d'un plan d'affaires;

CONSIDÉRANT l'adoption des prévisions budgétaires 2017 qui prévoient un montant maximal de 50 000\$ du Fonds de développement des territoires 2016-2017 pour le dossier de la fibre optique;

CONSIDÉRANT que les membres de la MRC de Drummond souhaitent évaluer la possibilité de réaliser ce projet sur leur territoire en consultant le conseil de leur municipalité ;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil de la municipalité de Lefebvre signifie à la MRC de Drummond son intérêt à la poursuite des prochaines étapes afin d'être en mesure de prendre

une décision éclairée pour la mise en place possible de la fibre optique sur l'ensemble du territoire.

Que le conseil de la municipalité de Lefebvre signifie à la MRC de Drummond son intérêt à participer au dépôt d'un projet dans le cadre des programmes de financement annoncés par les deux paliers de gouvernement, dans le respect de la date limite du 13 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(17-01-27) DEMANDE DE CONTRIBUTION AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES**

CONSIDÉRANT la demande de l'Association Régionale de Loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec inc. pour une contribution financière;

Proposé par : Luc Bessette

Appuyé par: Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre verse une aide financière au montant de cent dollars (100. \$) à l'Association Régionale de Loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec inc. pour l'année 2017;

Il est également résolu que la secrétaire-trésorière soit autorisée à acquitter cette somme de 100. \$, prise dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(17-01-28) RÉOLUTION DÉFI SANTÉ**

CONSIDÉRANT que les municipalités sont invitées à s'inscrire au Défi Santé;

CONSIDÉRANT que les activités du Défi Santé se dérouleront du 30 mars au 10 mai 2017;

Proposé par : Luc Bessette

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Lefebvre autorise Mme Lyne St-Onge, coordonnatrice en loisirs à inscrire la municipalité de Lefebvre au Défi Santé et à organiser des activités en lien avec la santé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR LE CVS LEFEBVRE**

Madame Lyne St-Onge, coordonnatrice en loisirs, fait un résumé des activités passées et des activités à venir en 2017.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES**

- MRC de Drummond: Adoption de la modification au Règlement contrôle intérimaire (RCI)- MRC-807 Bandes de protection applicables à l'abattage d'arbre
- MRC de Drummond : Procès-verbal du 23 novembre 2016
- PMA : Ristourne en 2016 de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)
- Transports, Mobilité durable et Électrification des Transport : Programme d'aide à l'entretien du réseau routier
- RGMR Bas Saint-François : Procès du 19 décembre 2016

## **(17-01-29) LEVÉE DE LA SÉANCE**

Levée de la séance proposée par la conseillère Rachel Laflamme et appuyée par la conseillère Lina Lacharité à 21 : 10 heures.

Signé: \_\_\_\_\_  
Claude Bahl, maire

Signé: \_\_\_\_\_  
Lyne Tessier, secrétaire-trésorière adjointe